



L'UNSA VOUS INFORME

FEVRIER 2026



Contact : unsa.hfno@gmail.com

Evolution Individuelle 2025

Bénéficiaires en 2025

- 389 salariés augmentés sur 1 026
- 37,9 % de bénéficiaires (contre 43 % en 2024)
- 6 400 points distribués
- Augmentation moyenne : 16 points

Répartition des évolutions

- 83 % Augmentations Individuelles (AIA)
- 15 % Évolutions Professionnelles (EP)
- 1,3 % Promotions (PI)

Bénéficiaires par catégories

- Techniciens et Agents de Maîtrise : 80 %
- Cadres : 20 %
- Employés : 0 bénéficiaire

Garanties légales appliquées

- Congé maternité / adoption : 21 bénéficiaires
- Garantie salariale des élus : 4 bénéficiaires

Ancienneté

- 43,7 % des salariés ayant 0–5 ans d'ancienneté ont été augmentés
- Aucune augmentation pour la tranche 41–45 ans

L'UNSA relève :

- Une baisse du nombre de bénéficiaires
- Absence d'augmentation générale
- Manque de reconnaissance des promotions et des carrières longues

L'UNSA demande :

- ✓ Une enveloppe EI renforcée
- ✓ Plus d'équité et de transparence
- ✓ Une revalorisation salariale pour tous, une enveloppe par activité et services identique

La reconnaissance du travail ne doit pas être marginale, elle doit être collective et durable.

L'entretien professionnel devient

L'Entretien de Parcours professionnel

article L6315-1 du Code du travail modifié le 30 décembre 2025

2 nouveaux entretiens obligatoires
Des délais modifiés

- **Premier entretien** : dans l'année suivant l'embauche
- **Entretien périodique** : tous les **4 ans**
- **Bilan de parcours professionnel** : tous les **8 ans**
- **Entretien de mi-carrière** : vers 45 ans
- **Entretien de fin de carrière** : dans les 2 ans avant 60 ans
- **Après certaines absences** : pas obligatoire si un entretien a eu lieu dans les 12 derniers mois

Besoin de plus de renseignement ? Contactez l'UNSA

Notification budgétaire HFNO de M Pacoud à M Noël:

Le budget 2026 est adopté : il confirme la trajectoire 2025-2028 mais impose une forte maîtrise des dépenses et des effectifs.

Si des investissements sont annoncés, ils s'accompagnent d'exigences accrues en matière d'efficacité et de réduction des coûts.

Le niveau d'emploi est contraint et les objectifs RH (absentéisme, recours aux CDD) restent sous tension. Les mesures sur les classifications, rémunérations et l'intéressement ne sont toujours pas actées.

L'UNSA reste vigilants pour défendre les conditions de travail, les emplois et la reconnaissance des personnels.

Information avant consultation en mars

Mise en place des astreintes au niveau des responsables et cadres de l'activité du prélèvement

Selon l'avenant 7 à la convention collective

« ... l'encadrement peut être d'astreinte si les organisations et les besoins régionaux le nécessitent, dans les activités de prélèvement, ... ».

Objectifs

- permettre la **déconnexion hors période d'astreinte**
- prendre la meilleure **décision dans une situation** critique donnée : la planification, la conduite de la collecte, le remplacement de dernière minute d'un personnel absent

Personnel concerné

→ 1 seule personne d'astreinte par week-end pour toute la région

→ **9 personnes au total**

7 responsables/cadres de bassin

1 responsable de prélèvement

1 adjoint

Organisation

- Astreintes uniquement les **week-ends et jours fériés**, en cas de collectes ou d'ouverture de MDD
- 1 semaine d'astreinte toutes les 9 semaines
- Environ **5 à 6 semaines d'astreinte par an et par cadre**

Vous êtes concerné par cette mise en place ?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez faire remonter vos interrogations ?

Contactez l'UNSA

Inéquité salariale

Réclamation collective de l'UNSA pour l'absence de prime panier versé pour les journées continues terminant à plus de 19H30 avant l'accord restauration :

Malgré des anciens accords régionaux et notes Normandes, antérieurs à la fusion des régions (2018), la direction refuse la régulation de ses sommes non perçues qui font pourtant partie du salaire.

La direction considère-t-elle que Montivilliers et Rouen ne font pas partie de la Normandie ?

A ce jour, le seul recours de récupération de ce dû est les Prud'hommes

Empreinte Humaine



Concernant la méthodologie de la cellule d'écoute menée et par le manque de temps dédié pour interroger la direction et le prestataire, lors du CSE de décembre 2025, l'UNSA a interrogé, dès le 19 décembre la direction.



Retrouvez en PJ les questions UNSA et « les réponses » apportées

par mail, le 5 février, 10 minutes avant le début du CSE. Sujet à nouveau non débattu lors de ce CSE.



INDEMNITES ACCORD RESTAURATION 2024

◆ Panier collecte mobile

Indemnité 4 MG

☞ Si aucune autre solution de restauration

Situations :

- Départ collecte < 11h30 et retour > 13h30
- Départ collecte entre 11h30 et 12h30
- Retour collecte > 20h30

Conditions :

- Minimum 4h de travail
- 1 seule indemnité par jour

+ Cumul possible :

Présence complète 11h30–14h30 et après 20h30
→ + 1,6 MG soumis à cotisations

◆ Ticket restaurant

• Valeur : 8,40 €

- Prise en charge employeur : 60 %
- Minimum 4h de travail avec coupure repas

+ Cumul possible :

Présence 11h30–14h30 et après 20h30
→ + 1,6 MG soumis à cotisations

SI VOUS RENONCEZ AU TICKET RESTAURANT
=

PAS D'INDEMNITE EN REMPLACEMENT

◆ Panier « Autre »

Indemnité 1,6 MG

☞ Si restauration sur le lieu de travail

Conditions :

- Minimum 4h de travail incluant une pause
- Travail de nuit
- Journée continue (ANAT)

◆ Restauration collective

- Participation salarié ≤ 5 €
- Repas complet (entrée + plat + dessert)
- EFS prend en charge :
 - * Droits d'admission
 - ou
 - * Participation employeur
- ⚠ Si ticket restaurant accepté :
 - Pas de prise en charge EFS
 - Convention sans droits d'admission

Bon à Savoir!

Bilatérale

L'UNSA a rencontré la direction le 2 février afin d'échanger sur des dossiers individuels.

Une prochaine rencontre est déjà planifiée :
Le 27 Avril

**Vous avez des questions individuelles ou collectives ?
Contactez-nous !**

**AL'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI!**



Rejoignez l'UNSA

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
- ▶ Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
- ▶ Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

Un Syndicat, ça sert à quoi ?



Combien ça coute ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.

Une protection juridique incluse



Envoyez votre bulletin d'adhésion à

jadhère.unsa.efs@gmail.com





Vos représentants UNSA

se forment avec



Choix du paiement ou de la récupération des HS et/ou du RCV

Vous souhaitez modifier votre choix
Vous avez **jusqu'au 28 février inclus**

Connaissez-vous ?

20 février

Journée mondiale de la justice sociale

égalité des chances,
respect des droits de l'homme,
éradication de la pauvreté

Afin de toujours mieux défendre vos intérêts,
vos représentants ont passé une journée en
formation



**A L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI!**

Votre Représentant Syndical

Julien BINARD
06.50.65.93.81

Votre Élu.e suppléante au CSE

Armelle DEKIMPE
06.85.47.32.06

Votre Déléguée Syndicale Centrale et Régionale Élu.e au CSE

Sylvie DUPRESSOIR
06.29.92.76.34

Votre Déléguée Syndicale Régionale

Angélique MARIETTE
06.62.62.12.13

Vos Délégués de site

Rémi LANGLOIS

Amiens CH, logistique, MDD et Creil CH

Nathalie DELIE

Bois Guillaume, Rouen CHU, Dieppe, Evreux

Ramzi BEN CHAABANE

Alençon, Saint Lô, Cherbourg MDD, Caen

James FREZIER

Seclin

Stéphanie JEROME

Saint Quentin, Villeneuve Saint Germain

Camille ROGER

Lille MDD, Belfort, HLA, CHU et Loos siège,
Eurasanté QBD

Retrouvez-nous

Sur le site internet
efs.unsa.org



Suivez-nous

Sur Instagram
[UNSA.EFSHFNO](https://www.instagram.com/UNSA.EFSHFNO)



Ecrivez-nous

D'une boîte mail personnelle
unsa.hfno@gmail.com